

Le 24 mai 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MERCREDI 24 MAI 2017, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Marc Asselin, maire Ville d'Alma	Nicolas Martel, maire Ville de Desbiens
Lucien Boly, conseiller Ville d'Alma	Martin Sauvé, maire Municipalité de Saint-Nazaire
Dolorès Boly, mairesse Municipalité de Sainte-Monique	Marc Richard, conseiller Municipalité d'Hébertville
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	Lawrence Potvin, maire Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Jean-Paul Boucher, maire Municipalité de Saint-Gédéon	Gilbert Savard, maire Municipalité de Lamarche
Réjean Bouchard, maire Municipalité de Saint-Bruno	Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Éric Simard, maire Municipalité de Labrecque
Germain Lemay, conseiller Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Gino Villeneuve, conseiller Ville d'Alma
André Paradis, préfet et maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Louis Ouellet, maire Municipalité de L'Ascension de N.S.

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Doris Lavoie, mairesse Municipalité d'Hébertville
---	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général, Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution numéro 9660-05-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Gino Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Planification stratégique – Corporation de la Véloroute des Bleuets

5. FDT – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Projet municipalité de Lamarche
6. FDT – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Projet municipalité de Saint-Nazaire
7. FDT – Modification d'un Projet structurant pour améliorer les milieux de vie - Projet municipalité d'Hébertville-Station
8. FDT – Modification d'un Projet structurant pour améliorer les milieux de vie - Projet municipalité d'Hébertville-Station
9. TPI – Vente terrain LET – Bloc TPI Hébertville-Station
10. Période de questions pour les citoyens
11. Levée de la séance extraordinaire

Résolution numéro 9661-05-2017

FDT - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 – MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019* où les projets en provenance des municipalités rurales sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants s'est réuni le 23 mai dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu de la municipalité Lamarche;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le projet de « Complexe des loisirs, phase 1 »;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Éric Simard, appuyé par monsieur Réjean Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet suivant faisant suite à la recommandation du comité des projets structurants :

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité de Lamarche	Complexe des loisirs, phase 1	81 332 \$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution numéro 9662-05-2017

FDT - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2017 et 2017-2018 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 et 2017-2018* où les projets en provenance des municipalités rurales sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants s'est réuni le 23 mai dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu de la municipalité de Saint-Nazaire;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le projet de « Parc de la rue des bouleaux»;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Jean-Paul Boucher, appuyé par madame Dolorès Boily;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet suivant faisant suite à la recommandation du comité des projets structurants :

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité de Saint-Nazaire	Parc de la rue des bouleaux	46 778 \$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution numéro 9663-05-2017

FDT - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2017 et 2017-2018 – MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 et 2017-2018* où les projets en provenance des municipalités rurales sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants a tenu une conférence téléphonique le 23 mai dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu de la municipalité d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le projet de « Construction d'un terrain de soccer pour la clientèle cible des 3 à 12 ans»;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Gilbert Savard, appuyé par monsieur Marc Richard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet suivant faisant suite à la recommandation du comité de la ruralité :

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité d'Hébertville-Station	Construction d'un terrain de soccer pour la clientèle cible des 3 à 12 ans	31 000 \$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution numéro 9664-05-2017

FDT - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2017-2018 – MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018* où les projets en provenance des municipalités rurales sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants a tenu une conférence téléphonique le 23 mai dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu de la Fabrique de la paroisse Saint-Wilbrod;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le projet de « Reconversion du bâtiment église en un édifice multifonctionnel (phase 1) »;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Sylvie Beaumont, appuyé par monsieur Réjean Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet suivant faisant suite à la recommandation du comité de la ruralité :

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Fabrique de la paroisse Saint-Wilbrod	Reconversion du bâtiment église en un édifice multifonctionnel (phase 1)	25 000 \$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution numéro 9665-05-2017

DEMANDE D'ACHAT D'UNE TERRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPALE PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la régionalisation du traitement des déchets à l'échelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un objectif que poursuivent les représentants municipaux et qu'une entente a été signée entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et les cinq MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE l'utilisation du LET d'Hébertville-Station est la solution qui a été retenue par l'ensemble des élus de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement de l'aire d'enfouissement technique du LET d'Hébertville-Station seront nécessaires pour recevoir les matières résiduelles de l'ensemble de la région;

ATTENDU QUE le projet de la RMR devra faire l'objet d'une étude environnementale approfondie afin d'analyser les impacts sur l'environnement et sur le milieu humain;

ATTENDU QUE la RMR doit être propriétaire des terrains où les concentrations de certains composés visés retrouvées dans l'air ambiant ne respectent pas les normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*;

ATTENDU QUE la superficie du terrain d'Hébertville-Station qui appartient à la RMR n'est pas suffisante pour recevoir les matières résiduelles de l'ensemble de la région et respecter les concentrations de contaminants dans l'atmosphère;

ATTENDU QUE les lots adjacents au LET d'Hébertville-Station situés à l'est et au sud sont des terres publiques intramunicipales (TPI) gérées par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

ATTENDU QUE la RMR a demandé à la MRC d'acheter toutes les TPI résiduelles du bloc d'Hébertville-Station (environ 325 hectares);

ATTENDU QUE la MRC doit obtenir l'accord du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour vendre une terre publique intramunicipale en vertu de la convention de gestion territoriale;

ATTENDU QUE le comité multiressource a pris connaissance du dossier lors de la rencontre du 30 mars 2017 et qu'il recommande au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de vendre à la RMR toute la superficie résiduelle des TPI situées dans le secteur d'Hébertville-Station pour la réalisation du projet d'agrandissement du LET;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Nicolas Martel, appuyé de monsieur Martin Sauvé;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de vendre à la RMR toute la superficie résiduelle des TPI situées dans le secteur d'Hébertville-Station pour la réalisation du projet d'agrandissement du LET;

Que la superficie visée par le projet qui ne sera pas utilisée pour agrandir l'aire d'enfouissement ou pour aménager d'autres infrastructures demeure affectée à des fins de conservation.

Résolution numéro 9666-05-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Gilbert Savard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De lever la présente séance ordinaire à 19h45.

André Paradis, préfet

Sabin Larouche, directeur général